



Offre de bourses italiennes (Année universitaire 2010-2011)

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe que des bourses d'études seront octroyées à des ressortissants tunisiens qui souhaitent suivre **des cours de premier cycle, de spécialisation ou de perfectionnement** dans des universités italiennes au titre de l'année universitaire 2010-2011.

Les candidats à ces bourses, dont la limite d'âge est de **35 ans** (à l'exception des enseignants de la langue italienne actuellement en service) doivent **impérativement** avoir une connaissance certifiée de la langue italienne de niveau B2 au minimum.

Pour plus d'informations à ce sujet ainsi que sur les conditions d'octroi de ces bourses et la procédure de présentation des candidatures, consulter le site web suivant :

<http://borseonline.esteri.it/borseonline/it/index.asp>

Toutefois les candidats sont tenus de déposer leurs dossiers de candidature auprès des établissements dont ils relèvent, qui se chargeront de les transmettre à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique avant **le 22 mars 2010**.